



P.P. CH-1951
Sion

Poste CH SA

Département fédéral de l'intérieur
Madame Elisabeth Baume-Schneider,
Conseillère fédérale
Inselgasse 1
3003 Berne



Date 28 FEV. 2024

Modification de la loi fédérale sur l'assurance-accident (LAA) en vue du financement de la Fondation Fonds d'indemnisation pour les victimes de l'amiante (Fondation EFA) : procédure de consultation

Madame la Conseillère fédérale,

Le Gouvernement valaisan vous remercie pour votre invitation du 22 novembre 2023 relative à la procédure de consultation citée en marge et vous fait part ci-après de sa prise de position.

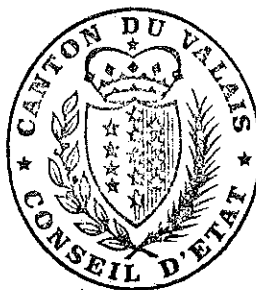
Nous approuvons formellement ce projet de modification dans la mesure où le financement de la fondation EFA est assuré par les excédents de primes et non les suppléments de primes destinés à la prévention.

En vous remerciant de nous avoir consultés, nous vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'assurance de notre parfaite considération.

Au nom du Conseil d'Etat

Le président


Christophe Darbellay



La chancelière


Monique Albrecht

Copies : uv@bag.admin.ch
GEVER@bag.admin.ch